

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

Arrêté du 27 JUIN 2019

portant nomination d'un fonctionnaire en qualité de régisseur d'avances et de recettes par intérim auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de Seine-Maritime-Eure

NOR : JUSF1918829A

La garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié, relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu l'arrêté du 31 juillet 2003 autorisant le garde des sceaux, ministre de la justice, à créer des régies d'avances et de recettes auprès des services déconcentrés de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2008 portant nomination de fonctionnaires auprès des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 19 août 2011 portant modification de l'arrêté du 10 décembre 2003 portant institution de régies d'avances et de recettes auprès des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Considérant le courrier du 30 avril 2019 de M^{me} Zora LATRECHE, régisseur d'avances et de recettes auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de Seine-Maritime-Eure, demandant la nomination de M. Franck MONCHY en tant que régisseur d'avances et de recettes par intérim auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de Seine-Maritime-Eure ;

Considérant le courrier du 30 avril 2019 de M. Franck MONCHY, demandant sa nomination en tant que régisseur d'avances et de recettes par intérim auprès de ladite direction ;

Considérant le courrier MF/FM 226 du 30 avril 2019 de la directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de Seine-Maritime-Eure, demandant la nomination de M. Franck MONCHY en tant que régisseur d'avances et de recettes par intérim auprès de ladite direction ;

Considérant le courrier 2019-551 du 7 mai 2019 du directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Grand-Ouest, demandant la nomination de M. Franck MONCHY en tant que régisseur d'avances et de recettes par intérim auprès de ladite direction,

Arrête :

Article 1^{er}

M. Franck MONCHY, attaché, est nommé régisseur d'avances et de recettes par intérim auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de Seine-Maritime-Eure, à compter du 15 juillet 2019.

Article 2

Compte tenu de l'intérim, qui ne pourra pas excéder 6 mois, M. Franck MONCHY est dispensé de constituer un cautionnement.

Article 3

L'arrêté NOR : JUSF1718705A du 22 juin 2017 portant nomination d'un fonctionnaire en qualité de régisseur d'avances et de recettes auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Haute-Normandie est abrogé.

Article 4

La directrice de la protection judiciaire de la jeunesse et le directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Grand-Ouest sont chargés, chacun en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la justice.

Fait le **27 JUIN 2019**

**Pour la ministre,
et par délégation,
L'adjoint au chef du bureau de la synthèse,**



Vincent BOUZRAR